



Dossier du BHI S1/4704

LETTRE CIRCULAIRE No. 50/2008
10 juin 2008

DEMANDE D'ADHESION A L'OHI DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction a l'honneur de vous annoncer que le Gouvernement de la Principauté de Monaco a reçu une demande d'adhésion officielle à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) provenant du Gouvernement de la République d'Haïti, qui a précisé que son tonnage national s'élève à 5.892 tonnes.

2 Le Gouvernement de la Principauté de Monaco, en tant que dépositaire de la Convention relative à l'OHI, a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI, conformément à l'Article XX de la Convention relative à l'OHI.

3 Il vous est demandé de bien vouloir entrer en contact, auprès de votre gouvernement, avec les officiels responsables de ces questions, afin de les inciter à traiter cette demande dans les meilleurs délais. Si votre gouvernement donne son approbation, la notification officielle devra bien évidemment être adressée directement au gouvernement de Monaco, par la voie diplomatique appropriée, avec copie de la notification au Bureau.

4 Nous vous remercions de votre coopération, et nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line. The signature is fluid and cursive.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président